

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an mil neuf cent quatre
vingt dix le vingt-quatre
Septembre à 18 H 30 le Conseil
Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie, en séance
publique, sous la présidence de
Monsieur Henri LE GUEUT, Premier
Adjoint
au Maire.

Etaient présents : MM. LE
GUEUT - HUGENDBLER - CANDAU -
GAVEN - BERLAND - GAUGUIN - Mme
MONTRON - M. BOISNARD, Adjoints
MM. ALCHEM - ALONSO - BARON - Mme
BARRAUD-DUCHERON - MM. BARRIERE -
BENOIT - BUJARD - CHABANEAU-
COASSIN - DINDINAUD - GUEZENNEC -
LACOTTE - MARCONI - MONNARD -
MOULINEAU - Mme PELTIER - MM.
QUENTIN - REVOLAT - SABATHIER ,
Conseillers
formant la majorité des membres en
exercice.

Représentés :
MME PARROU par M. LE GUEUT
M. TAP par M. BENOIT
Mme FONTAN Par M. DINDINAUD

Absents Excusés : M. Le
Maire-Mme LISION M. ALCHEM a été
élu secrétaire.

SG 90/88

Objet :

SUBVENTIONS AUX
SOCIETES CULTURELLES

Date de convocation
18 Septembre 1990

Date d'affichage
18 Septembre 1990

Nombre de conseillers en exercice
: 32

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu le crédit réservé des
subventions allouées aux Sociétés
Culturelles

. Vu la proposition de la
Commission Culturelle en date du
09 aout 1990

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. D'allouer les subventions
suivantes :

Centre d'Arts plastiques 15
000 F

Centre Culturel de ROYAN 90.000 F
(1) (APMC)

Association paroissiale 10.000 F
du PARC

. d'imputer la dépense
correspondante sur le crédit
réservé des subventions aux
Sociétés Culturelles du BP 90
(Chapitre 945.28/Article 657).

(1) dont 40.000 F au titre de la
fête de la Musique.

Fait et délibéré les jours, mois
et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les
membres présents,
Pour copie conforme

Pour le Maire
Le Premier Adjoint

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de
Rochefort
le 04 Octobre 1990
Application Loi N°82213 du 2 Mars
1982

Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint